PROJET

DGSI - Centre de Paray

Consultation sur le projet de fermeture de l'atelier d'impression centralisée

CE du 20 Avril 2016

AIRFRANCE KLM

02 Contexte (1/5)

- Le bâtiment 75 doit être libéré à fin juin 2016 pour restitution à Aéroport de Paris

- L'obligation de quitter le bâtiment 75 et le constat de l'évolution de la production nous conduisent à étudier un projet de fermeture de l'atelier d'impression centralisée. Ce projet est une initiative du programme ISR (initiative « *Atelier d'impression* ») et contribue à la diminution des coûts de continuité. Les coûts étaient d'environ 800 k€ en 2014 (Chiffres benchmark) .

- Actuellement, l'atelier est équipé pour délivrer trois types d'impressions :
  - ligne continue (papier "paravent")
  - tracés
  - page à page (A4)

03 Contexte (2/5) : logistique et matériels

- **Un atelier situé au RDC du bâtiment 75 d'une superficie de 215 m² comportant les matériels suivant:**
  - 1 chaine d'impression ligne continue = dérouleur + imprimante continue (CANON PS350 modèle 1999 plus commercialisé, fin de support en 2017) + plieuse + fardeleuse (mise sous plis). Longueur 15m
  - 1 compresseur pour la ligne continue
  - 1 imprimante page à page A4 (CANON VP5160 modèle 2004 plus commercialisé)
  - 3 Traceurs (CANON TDS 700 , modèle 2010)
  - 1 massicot CP Bourg
  - 2 engins de levage
- **Un espace de stockage (bobines de 300 kg, palettes papier) situé au sous-sol du bâtiment 75 d'une superficie de 50 m²**
- **Un quai de livraison et un monte-charge**
- **Une navette courrier spécifique pour acheminement des états imprimés à CDG**

AIRFRANCE KLM

04 Contexte (3/5) : logistique et matériels

- Page à Page A4



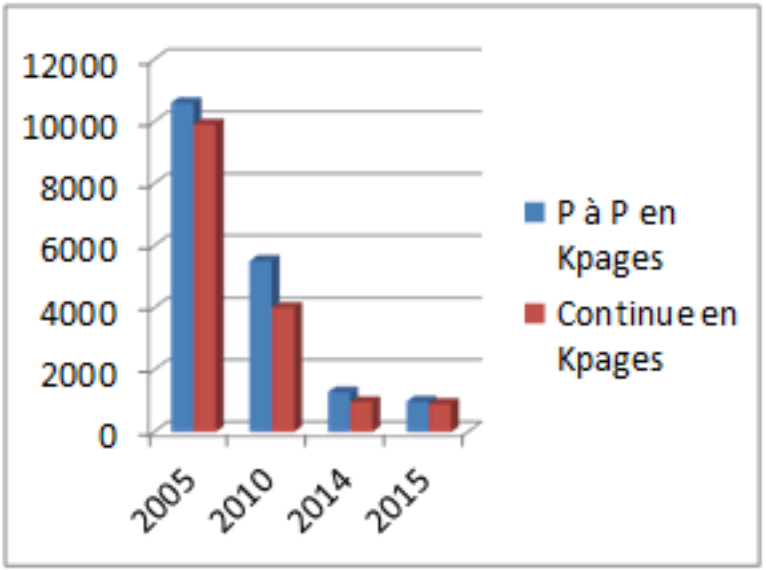


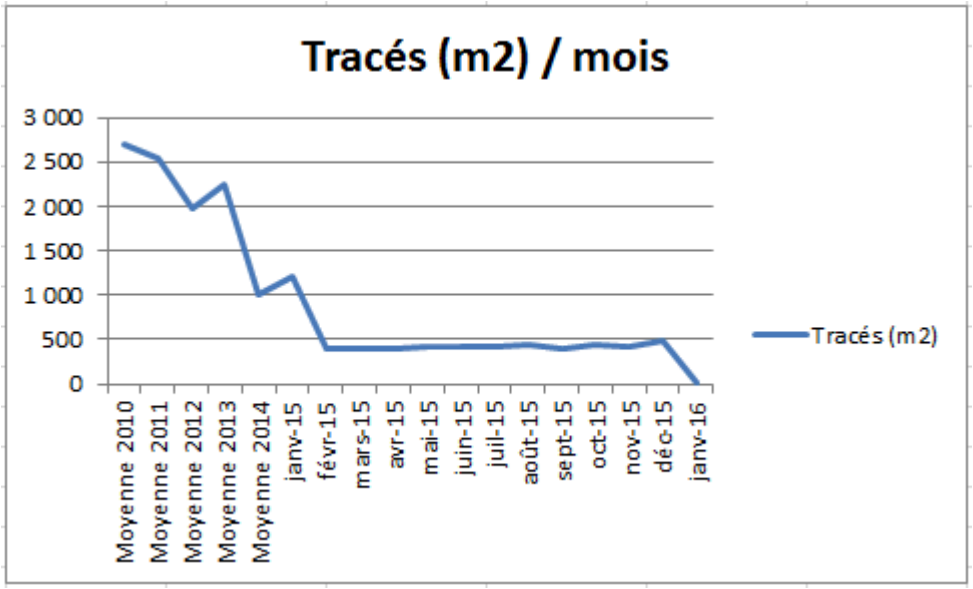


- Chaine d'impression continue

AIRFRANCE KLM

05 Contexte (4/5): évolution de la production par type d'impression





- La production imprimée page à page et continue a été divisée par plus de 4 en 5 ans (près de 10 en 10 ans)
- Suite à la mise en place d'Easy et à l'arrêt des tracés PL3, il n'y a plus d'impressions tracés effectuées par l'atelier.

06 Contexte (5/5) : les prévisions de production 2015/2016

- Domaine RH : diminution des coût de continuité (ex : dématérialisation du contrôle de traitement paie = 50% impression spool RH) et refonte des process métier (Ex : gestion des anomalies activité PN) visant à réduire fortement les impressions en général et à supprimer les impressions en ligne continue.

- Domaine Flight Ops : fin des impressions CARBU et LIMITE en 2015 (= 25 % impression spool Flight Ops), dématérialisation de certains états en cours, arrêt des impressions des tracés PL3

- Domaine E&M : intégralité des impressions «Grandes Visites » assurée par le service édition E&M depuis janvier 2016 (90% impression spool E&M)

⇒ **Prévision d'une baisse de 3/4 des impressions en 2016 par rapport à 2014**

AIRFRANCE KLM

07 Organisation actuelle (1/2)

Le service DITL.CG est rattaché fonctionnellement à la Production de Toulouse et hiérarchiquement au Centre de Paray. Il est constitué de **deux pôles** :

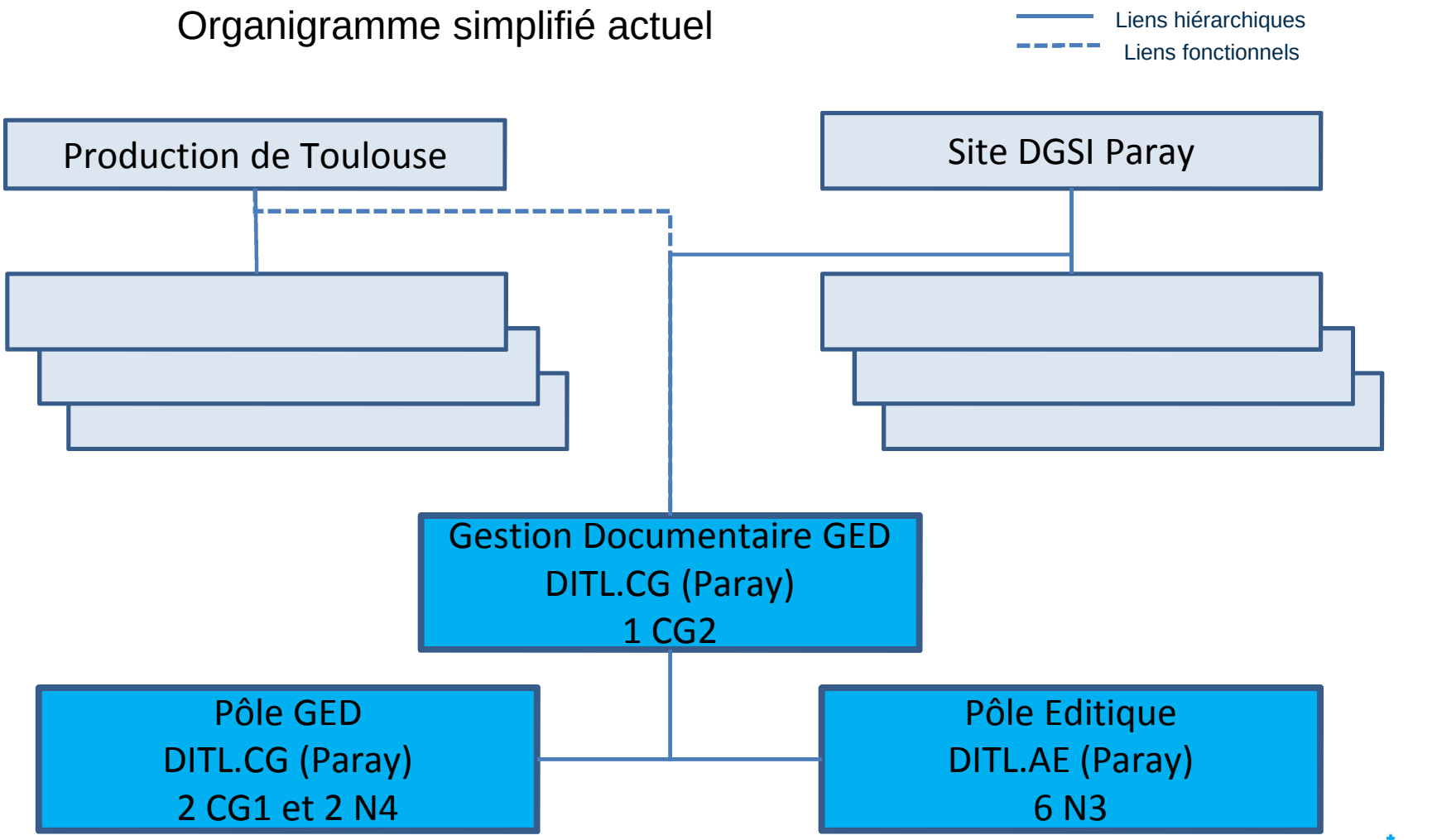
Le **pôle Gestion documentaire GED** (DITL.CG) qui assure le développement, la distribution et l'archivage des documents conformes aux besoins des clients. Il est constitué d'un manager « Responsable de Domaine Exploitation » niveau CG2, de 2 « Analystes d'Exploitation » niveau CG1 (dont 1 agent en arrêt longue durée), de 2 « Chargés d'Exploitation Informatique » niveau N4 (dont 1 agent en reconversion Technicien Réseau)

Le **pôle Editique** (DITL.AE), qui gère l'atelier d'impression et qui est constitué de 6 « Techniciens Exploitation Informatique » niveau N3, correspondant à 5,5 ETP, répartis sur deux vacations :

- Vacation de jour (horaires administratifs) : 2 agents effectuent la maintenance préventive, déclenchent et suivent les interventions mainteneurs, gèrent l'approvisionnement des machines et la gestion des stocks/déchets et assurent la production non effectuée de nuit.
- Vacation de nuit (21h30-6h30) : 4 agents (dont 1 agent en arrêt longue durée) assurent la production et déclenchent la maintenance urgente du dimanche soir au jeudi soir suivant des cycles de 8 semaines (avec 1 vacation de jour par cycle).

08 Organisation actuelle (2/2)

Organigramme simplifié actuel



09 Organisation cible proposée (1/2)

Du fait de la proximité des activités avec l'environnement mainframe zOS, il est proposé de **rattacher le pôle Gestion documentaire GED à DI.MD BD - DB2/IMS AF**, dont le manager est basé à l'Astrolab, en poursuivant la concentration des activités zOS de la Production.

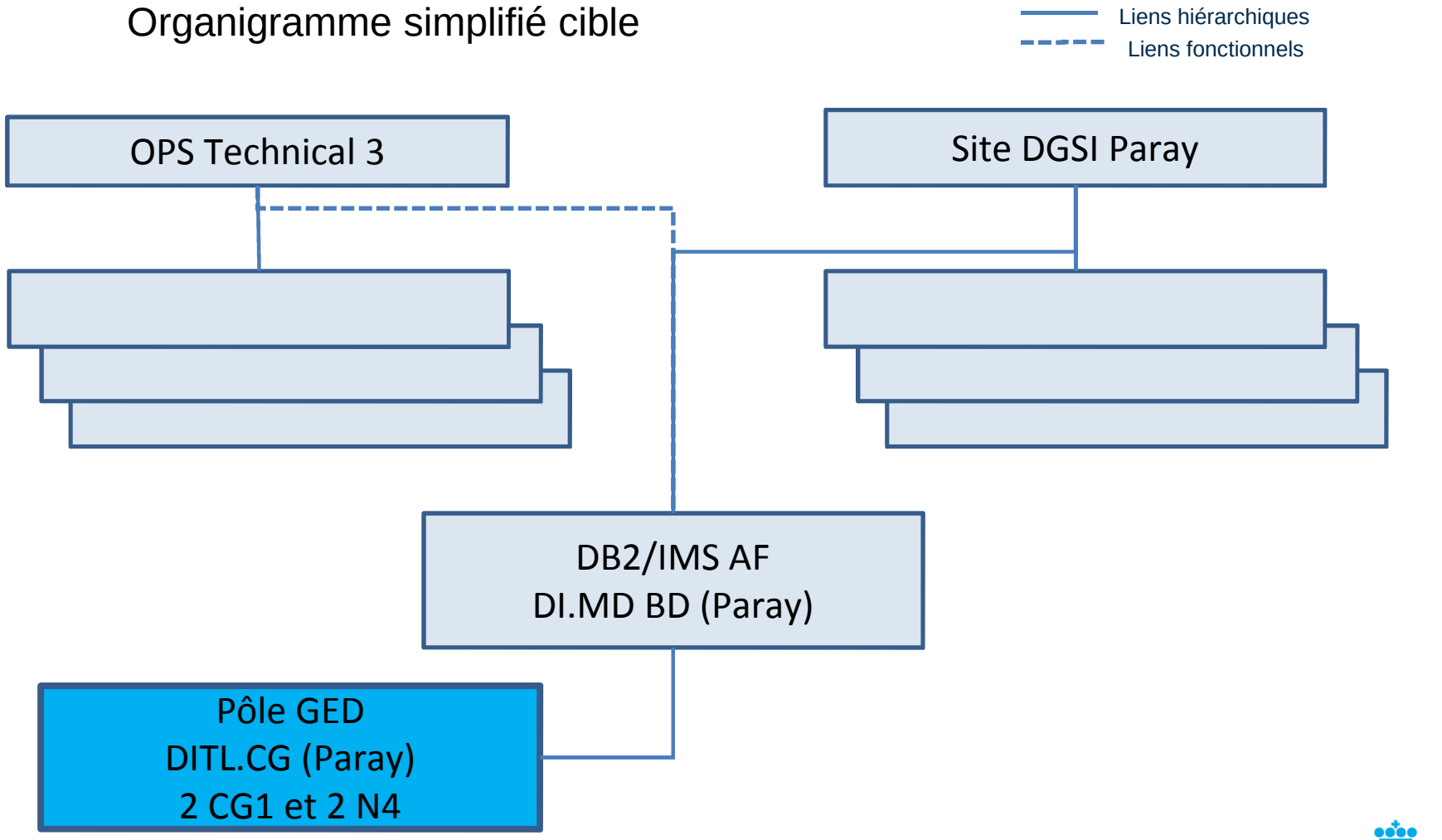
- Suppression du poste de « Responsable de Domaine Exploitation » CG2

Fermeture de l'atelier d'impression et suppression du pôle Editique

- Suppression de **6** postes de « Techniciens Exploitation Informatique »
- Suppression de toute activité sur la tranche horaire 21:00 – 05:00 (va dans le sens de l'Accord triennal d'amélioration des organisations, des conditions de travail, de la QVT au quotidien et de la prévention des risques et de la pénibilité 2015-2017)

10 Organisation cible proposée (2/2)

Organigramme simplifié cible



11 Période transitoire (1/4)

Une période transitoire débutant en juillet 2016 s'avère nécessaire pour finaliser les changements des processus métier concernant les impressions A4:

- Dématérialisation (accès aux états via portail, transmission des états sur serveurs de fichiers métiers, envoi par mail...)
- Impressions décentralisées (ex: grandes visites DGI)
- Transfert des impressions planifiables à l'atelier du Siège (ex: attestations annuelles CRAF)

Pendant cette période, 2 postes de « Techniciens Exploitation Informatique » en horaires administratifs seront conservés, ainsi que le poste de Responsable de Domaine Exploitation.

12 Période transitoire (2/4) – Logistique et matériels

- Le matériel d'impression « page à page » et de post-impression (mise sous film) sera déplacé au bâtiment 87 , dans les locaux occupés actuellement par DX.CI (Communication/Pôle audiovisuel)

- **Matériels à déplacer**

o imprimante page à page A4 (CANON VP5160) avec module d'agrafage (4m X 1m)
o Fardeleuse (3m X 1m) + filmeuse manuelle
o Table de travail + tables dispatch états
o Armoire stockage consommable CANON (toner) + armoire divers documents/autres consommables (papier étiquette, agrafes, chiffons)
o Casiers rangement affaires personnelles . A confirmer selon souhaits des agents
o Compresseur . Sera installé au sous-sol
o Palettes papier A4 et transpalette (engin de levage électrique)
o Bureaux, PCs
o Armoire blindée pour stockage produits CANON : ne sera plus nécessaire dans le cadre de la modification du contrat de maintenance sur le périmètre page à page en horaires administratifs au batiment 87

o **Surfaces allouées :** il s'agit des locaux 0809 (38 m2), 0811 (25 m2) et 0711 (36 m2).

13

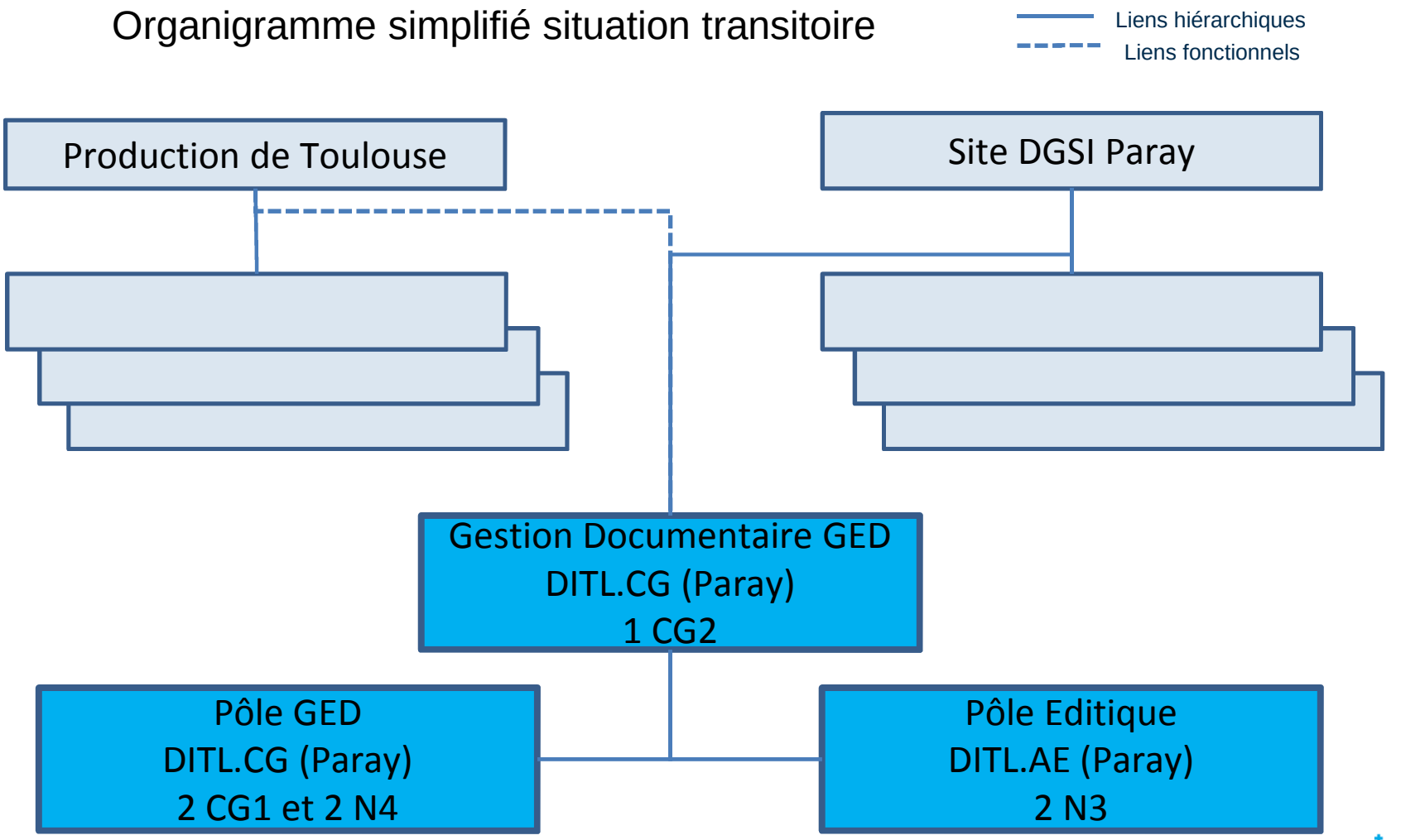
Période transitoire (3/4): conditions de travail

- Horaires administratifs avec badgeage au bâtiment 87 ou à l'Astrolab
- Locaux climatisés
- Locaux avec fenêtres sur l'extérieur
- Accès au restaurant d'entreprise par navette
- Conservation à l'identique des équipements de sécurité EPI : chaussures, bouchons d'oreilles, gants
- Conservation à l'identique d'un engin de levage
- Conservation à l'identique des armoires de stockage
- Utilisation du quai de livraison du bâtiment 87
- Utilisation de la navette courrier interne pour acheminement des états imprimés à CDG

- Visite CHSCT effectuée le 17/03 : Les remarques du CHSCT seront prises en compte

Période transitoire (4/4): organisation

Organigramme simplifié situation transitoire



15 Planning prévisionnel

➢ **La fermeture de l'atelier d'impression DGSI est prévue en deux temps :**

A fin juin 2016 :

- Fin des services d'impression « ligne continue » et « tracés »
- Fin des vacations de nuit
- Début de la période transitoire
- Le matériel d'impression « page à page » et post-impression (mise sous film) sera déplacé au bâtiment 87 au plus tard fin juillet sous réserve du calendrier de l'Immobilier

Avant fin mars 2017 :

- Fin des services d'impression « page à page »
- Fin de la période transitoire

➢ **Planning IRP**

- Info CE : 27 octobre 2015
- Consultation CHSCT Paray : 17 mars 2016 => résultats : 4 votes pour avec réserves portant sur l'assurance de l'innocuité des traces d'amiante et sur l'accompagnement RH.
- Consultation CE : 20 Avril 2016.

AIRFRANCE KLM

16 Impacts sur les effectifs

Les pistes suivantes sont identifiées pour les agents dont les postes sont supprimés , en relation avec leurs desideratas :

Pour les agents N3, mise en œuvre entre avril 2016 et mars 2017

- Mission à l'immobilier DGSI
- Mobilité professionnelle accompagnée d'une mobilité géographique selon desiderata de l'agent
- Accompagnement de la période transitoire au bâtiment 87 avant départ de l'entreprise
- Accompagnement de la période transitoire au bâtiment 87 avant mobilité à la GED en horaire administratif (remplacement d'un départ)
- Mobilité professionnelle à la DGI (agent logistique magasin Orly) en horaire alternant décalé de roulement

Pour l'agent CG2, mise en œuvre entre octobre 2016 et mars 2017

- Mobilité à organiser selon desiderata de l'agent, avec priorité accordée sur les postes CG2 ouverts à la DGSI à Paray. Le biseau avec le manager de DIMD.BD peut s'organiser dès à présent.

17 Accompagnement / formation

- Un accompagnement RH spécifique est mis en place
  - Depuis octobre 2015, un entretien individuel a permis d'examiner chaque situation (situation personnelle, compétences, desiderata éventuels….)
  - Les agents ont été mis en contact avec l'Espace Mobilité
  - La formation "Préparation à un process de sélection" a été planifiée
  - Une formation « Réflexion sur son parcours professionnel » est proposée
  - Des périodes d'oxygénation ont eu lieu en relation avec des postes cibles

- Pour les agents actuellement en horaires de nuit, les périodes d'oxygénation et/ou de formation sont gérées de façon à ne pas pénaliser leur rémunération

- Les agents actuellement en horaires de nuit bénéficieront du dispositif d'accompagnement des pertes de sujétion horaire, y compris les agents affectés temporairement au bâtiment 87.

- En fonction des besoins, les formations nécessaires seront mises en place. Par exemple, la formation externe nécessaire pour le poste GED a été estimée entre 5 et 6 semaines.

18 Annexes

Dispositif d’accompagnement des pertes de sujétion horaire (PPARS)

Plan Bat 87

Dispositif PPARS (*)

Principes :

•Amortir pour les salariés concernés la baisse de rémunération liée à la réduction de taux de sujétion liée à un projet de productivité et de réorganisation

•Garantir pendant 3 ans maximum à compter de la mise en œuvre du nouvel horaire, que le changement de grille n'entraine pas une baisse de la rémunération

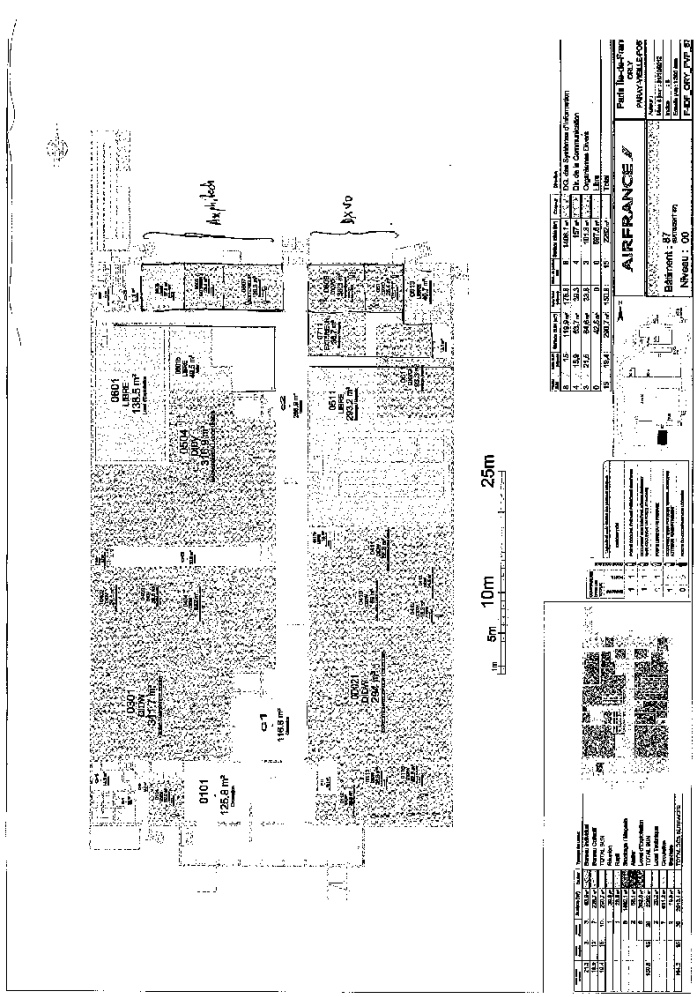
La PPARS n'est pas résorbée par les augmentation salariales individuelles, mais est résorbée par les augmentation salariales générales et celles de la prime d'ancienneté

Après les 36 mois du dispositif, une prime biseau est versée avec résorption par 12ème sur une année.

Elle est calculée à partir du montant résiduel de la base PPARS du 36ème mois.

(*) applicable pour ce projet car présenté au CE le 27 octobre 2015

Plans Bâtiment 87



Plans Bâtiment 87

